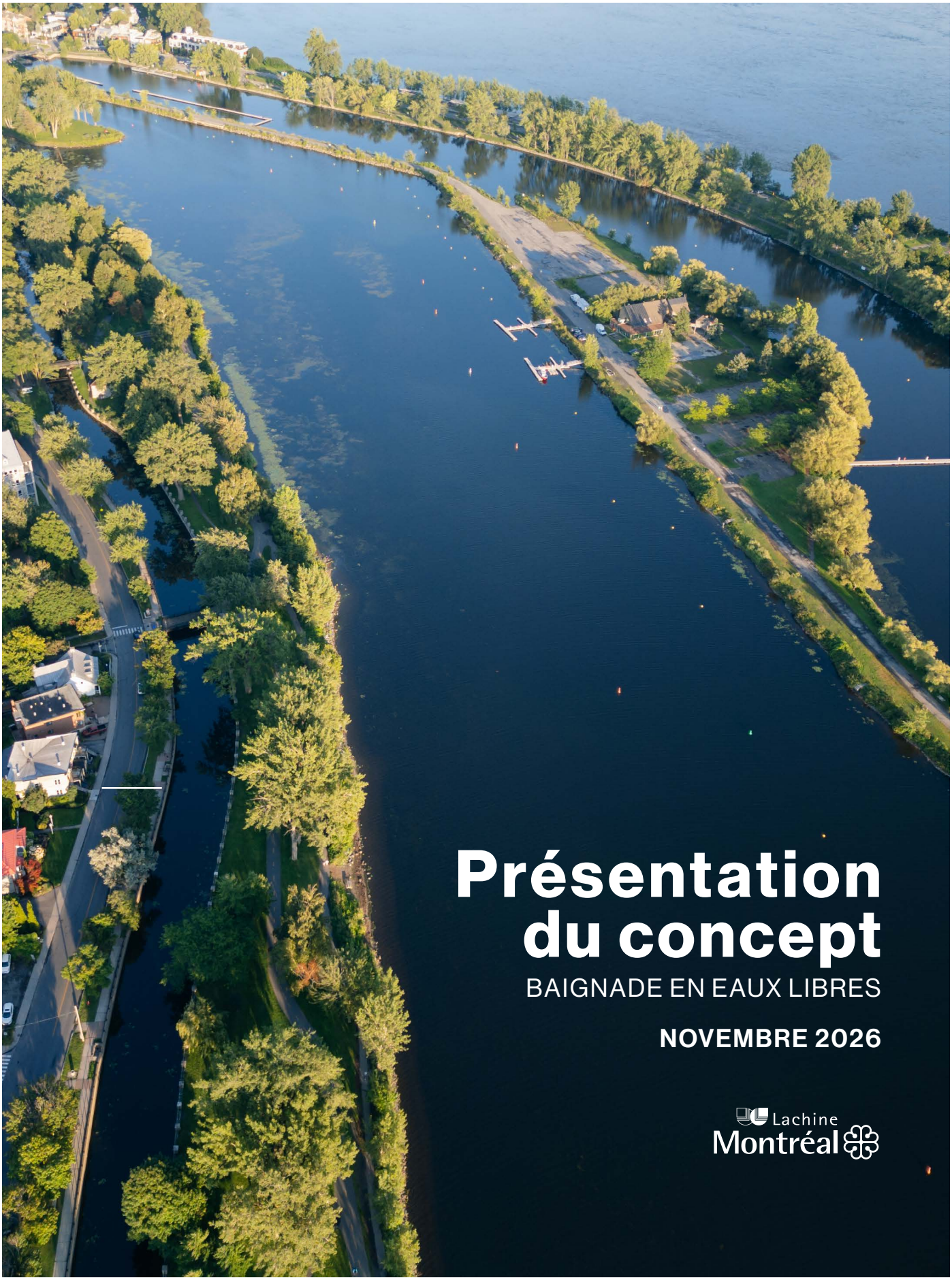


Présentation du concept

BAIGNADE EN EAUX LIBRES

NOVEMBRE 2026

Lachine
Montréal

Ce document présente le concept de baignade en eaux libres développé à Lachine en 2025 et qui fait l'objet de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal.

01

Mise en contexte

L'Arrondissement de Lachine est bordé par le lac Saint-Louis et bénéficie d'un accès privilégié à ses berges. Au fil des années, il a démocratisé l'accessibilité de ses rives, notamment par l'acquisition de terrains privés afin de permettre un accès public aux berges et au plan d'eau. Ces espaces sont aujourd'hui fréquentés pour diverses activités récréatives et nautiques, dont la baignade.

Le concept développé en 2025 par l'Arrondissement de Lachine visait à mettre en place un projet-pilote temporaire de baignade en eaux libres avant la réalisation de travaux prévus en 2028 pour la stabilisation des berges dans le secteur du parc René-Lévesque.

Ainsi, au moment du développement du concept, il était anticipé que le site de baignade aurait pu être exploité temporairement pendant environ trois saisons estivales.

02

Description

LOCALISATION

Le site ciblé est situé au nord du parc René-Lévesque, dans la baie entre les deux jetées.

Ce site avait été envisagé en raison de plusieurs éléments, incluant :

- La qualité du mur de la jetée à cet endroit
- La présence d'un point d'échantillonnage historique de la qualité de l'eau (LSL-0.5) à proximité (voir section 4 pour plus de détails)
- L'absence de débris importants connus au fond de l'eau
- Le contexte hydrodynamique (peu de courant)
- La profondeur de l'eau (environ 4 mètres)

Ce dernier point était particulièrement important, vu la contamination du fond de l'eau, afin d'éviter la remise en suspension des sédiments lors des activités de baignade. Cette profondeur correspondait également à celle du projet de la Ville de Belœil.

Localisation

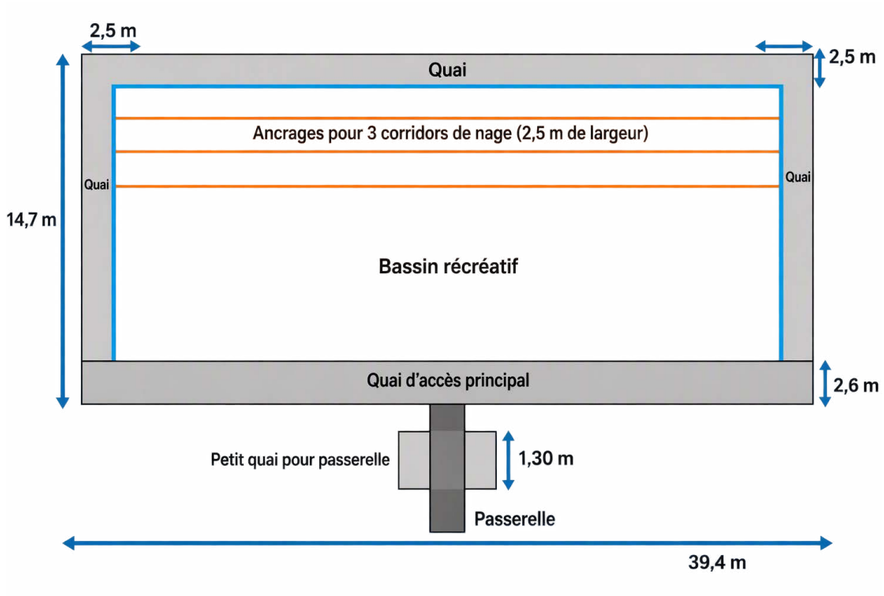


03

Concept général

Le concept consistait en un bassin de baignade en eaux profondes, encadré par des quais, avec trois corridors de nage. La capacité maximale du site avait été fixée à 90 baigneurs et la période d'opération était prévue entre la fin juin et la mi-août.

Le quai d'accès principal, la passerelle et le petit quai étaient constitués des infrastructures réutilisées du quai de la navette fluviale, hors service, et les quais qui encadraient le bassin étaient des nouveaux quais modulables en plastique.



Plan d'implantation du bassin de baignade proposé

04
Considérations

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Puisque le site aurait été exploité comme un lieu de baignade public, il était visé par les exigences du Règlement sur la sécurité dans les bains publics de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Comme il ne s'agissait ni d'une piscine ni d'une plage, une demande de mesures équivalentes devait être faite afin d'obtenir l'autorisation de la RBQ.

Pour ce faire, l'Arrondissement de Lachine a profité de l'accompagnement de la Société de sauvetage afin de développer un concept qui respectait les exigences de sécurité et les meilleures pratiques pour ce type d'infrastructure. La Société de sauvetage a également accompagné l'Arrondissement en ce sens et a piloté les échanges avec la RBQ.

L'autorisation de la RBQ a été reçue le 10 avril 2025.

Tout ajout de quai dans l'eau est assujetti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) au Québec, comme il s'agit d'une intervention dans un milieu hydrique. Au moment du développement du concept, dès l'ajout de plus d'un quai de 20 m^2 (maintenant révisé à 30 m^2), une demande d'autorisation devait être faite au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCP).

Une demande de non-assujettissement a d'abord été transmise au MELCCFP en janvier 2025, qui a confirmé que le concept proposé était assujetti à la réglementation en vigueur. La demande d'autorisation jugée conforme a été reçue en avril 2025 et a été complétée en novembre 2025. L'autorisation a été délivrée le 20 janvier 2026 et est valide jusqu'au 1er octobre 2027.

Dans le cadre de la demande d'autorisation, le MELCCFP a également fait appel à la Direction régionale de santé publique de Montréal pour participer à l'analyse de la demande.

SÉCURITÉ

Le concept étant situé en eaux profondes, des mesures devaient être prévues pour en assurer une utilisation sécuritaire.

Il avait été conseillé que la surveillance du site soit effectuée par trois surveillants-sauveteurs en tout temps (avec une certification plage continentale), pour des heures d'ouverture anticipée de 13 h à 19 h en semaine et de 11 h à 19 h la fin de semaine et les jours fériés. D'autres mesures de sécurité incluaient notamment :

- Le port obligatoire d'une veste de flottaison pour les enfants de 10 ans et moins.
- De façon générale, seules les personnes en mesure de nager en eau profonde sur une distance de 50 mètres pouvaient être admises dans l'eau sans devoir porter un VFI.
- L'accompagnement obligatoire pour les enfants de 13 ans et moins.
- Une interdiction de plonger et de passer sous les quais en tout temps.
- Une vérification quotidienne de la transparence de l'eau.
- Le développement d'un plan de surveillance et de secours.
- De l'affichage clair et complet sur le site, notamment sur la profondeur de l'eau, les bonnes pratiques et les risques.

QUALITÉ DE L'EAU

Le site ciblé pour le concept de baignade temporaire était situé à proximité du point d'échantillonnage LSL-0.5, utilisé par l'équipe du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) du Service de l'environnement de la Ville de Montréal pour évaluer la qualité de l'eau en rive. Plus de 450 prélèvements avaient été réalisés depuis 2003 dans ce secteur, démontrant un potentiel de baignade.

D'autres campagnes d'échantillonnage avaient été réalisées par le passé dans le secteur du parc René-Lévesque. Ainsi, en 2020, 2021 et 2022, le point d'échantillonnage LSL 1.5 avait fait l'objet de campagnes plus intensives afin de vérifier la qualité de l'eau.

À l'été 2025, entre avril et septembre 2025, une campagne d'échantillonnage quotidienne a été réalisée par une firme externe, pilotée par le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, au site prévu pour le concept de baignade temporaire (LSL 1.25), de même qu'à un autre site potentiel au point LSL 1.75. La cote saisonnière obtenue était de « A », soit « Excellente », avec des médianes de 15 UFC/100 mL de E. coli. La qualité était insuffisante pour la baignade dans 3 à 4% des cas. Ces résultats étaient très similaires à ceux obtenus pour le site LSL 1.5 entre 2020 et 2024.

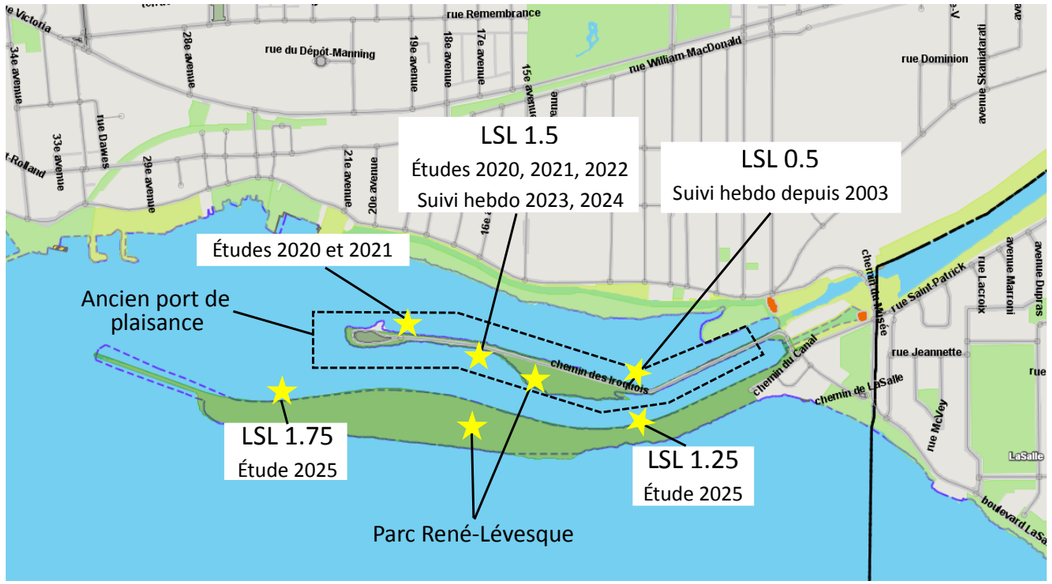
Afin d'assurer une utilisation sécuritaire, un protocole de fermeture préventive conservateur avait été développé. Tout comme pour la plage de Verdun, le système était basé sur la détection de débordement d'eaux usées (sanitaires ou combinées) dans des ouvrages de régulation situés en amont du site. Le protocole tenait également compte de la pluie mesurée à trois pluviomètres à proximité. Deux règles avaient été proposées :

Règle 1 : Détection d'une pluie de plus 5 mm en 3 heures; fermeture du site. Une période minimale de 12 heures sans pluie est nécessaire avant la réouverture du site

Règle 2 : Détection d'un débordement d'au moins 2 minutes dans les dernières 3 heures à l'un des ouvrages suivis; fermeture du site. Une période minimale de 24 heures sans débordement est nécessaire avant la réouverture du site.

Il était anticipé que ces règles pourraient être utilisées lors de la première année d'exploitation du site et faire l'objet d'une validation par des échantillonnages à haute fréquence à des moments stratégiques, soit autour de l'expiration du délai de 24 heures pour les surverses et celui de 12 heures pour la pluie, avec pour objectif de vérifier si la période initiale pouvait être raccourcie dans les prochaines années, tout en assurant une exploitation sécuritaire.

Points d'échantillonnage



PÉRIODE D'OPÉRATION ET FRÉQUENTATION

Le concept de baignade étant situé dans un plan d'eau, les conditions de baignade et les plages d'ouverture demeurent tributaires des conditions météorologiques et des règles de fermeture préventives présentées ci-haut.

À titre d'exemple, en 2025, sur 82 jours d'opération estivale, la plage de Verdun a été fermée pendant 11 jours et 8 demi-journées. En 2024, sur 81 jours d'opération, la plage avait été fermée 18 jours et 9 demi-journées. En moyenne, depuis 2019, le pourcentage de fermeture s'élève à environ 30% pour ce site.

Le projet-pilote visait également à valider la fréquentation pour un bassin de baignade en eaux profondes. À titre de référence, pour le projet de piscine en eaux vives de Beloeil sur la rivière Richelieu duquel s'est notamment inspiré le projet, une fréquentation de 1097 baigneurs a été comptabilisée en 2025 sur 41 jours, pour une moyenne de 27 personnes par jour. En 2026, la fréquentation était de 741 baigneurs sur 37 jours, pour une moyenne de 20 personnes par jour. Ce site est opéré du lundi au dimanche de 12 h à 19 h et a une capacité de 25 baigneurs.

À titre indicatif, en utilisant comme référence la fréquentation observée au projet de piscine en eaux vives de Beloeil en 2025 et l'évaluation préliminaire des coûts de 535 000 $ pour le concept à Lachine, le coût par par baignade s'établit à environ 488 $. Sur la base des coûts récurrents préliminaires estimés à 256 000 $ pour Lachine, ce coût s'établit à environ 233 $ par baignade.

05

Coûts et financement

L'évaluation préliminaire des coûts était de l'ordre de 535 000 $, taxes et contingences incluses. Cette évaluation avait été réalisée afin de donner un ordre de grandeur général et au meilleur de la connaissance des ressources internes, les coûts finaux devant être confirmés lors des demandes de soumissions.

L

Item	Évaluation préliminaire des coûts (incl. taxes et contingences)
Développement, gestion du contrat de surveillance et préparation du site	20 000 $ (en ressources – pris en charge par l'Arrondissement)
Conception, achat du matériel (quais de plastique, bases de béton, renforts, etc.), installation et démantèlement des quais	120 000 $
Campagne d'échantillonnage de l'eau	78 000 $
Échantillonnage de la qualité de l'eau à haute fréquence	Non inclus dans l'évaluation préliminaire
Protocole pour le suivi de la qualité de l'eau en lien avec la qualité des sédiments	46 000 $
Contrat externe de surveillance avec sauveteurs	179 000 $
Location des infrastructures d'accueil temporaires (toilettes chimiques et contrat d'entretien, vestiaires, entreposage temporaire du matériel)	52 000 $
Achat du matériel lié à la sécurité nautique (bouées, vestes de sauvetage, plaques de virage, premiers soins, chaises pour les sauveteurs, etc.)	30 000 $
Affichage et signalétique sur le site (production et installation), infrastructure pour communiquer les fermetures	10 000 $
Accompagnement de la Société de sauvetage	Non inclus dans l'évaluation préliminaire
Inspection sous-marine	Non inclus dans l'évaluation préliminaire
	535 000 $

En 2025, le coût annuel récurrent était estimé à environ 256 000$ (taxes et contingences incluses) par année, ce qui incluait la réinstallation et le retrait saisonnier des quais, le contrat de surveillance et d'échantillonnage, les infrastructures d'accueil temporaires, le remplacement du matériel abîmé, la préparation du site et la gestion du contrat de surveillance.

ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2025, le concept n'a pu aller de l'avant comme il n'avait pas reçu l'autorisation du MELCCFP.

En 2026, cette autorisation a été obtenue. Cependant, l'offre de financement complète n'étant pas formalisée, aucun financement n'est à ce jour réservé ni disponible pour concrétiser le concept.